



**DIRECTION DES ETUDES ECONOMIQUES
ET DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**
Service de la Recherche et de la Prospective
Bureau de l'écologie et des risques environnementaux

Le 7 Février 2007

Affaire suivie par : Xavier Lafon

Appel à Propositions de Recherche sur le littoral

Sciences et gouvernance en appui à la décision collective

Programme LITEAU III

Remise des projets :
3 mai 2007

ENJEUX ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de recherche sur la gestion durable du littoral (LITEAU) fait partie depuis 1998 du dispositif national de recherche sur le milieu marin. Il complète le programme national d'environnement côtier (PNEC), et les 25 projets GIZC en cours dans le cadre de l'appel à projets de la DIACT (2005).

Dans l'ensemble des problématiques scientifiques relevant du milieu marin, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a mis la priorité sur l'étude de la zone littorale où se concentrent les milieux les plus fragiles et où les enjeux de durabilité sont les plus importants.

Le littoral est ici défini comme un espace à l'interface terre – mer, soumis à l'influence combinée des dynamiques marines et atmosphériques, et des apports des bassins versants côtiers, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique. La variabilité naturelle de la zone littorale et côtière et son large spectre d'utilisation se distingue de la relative homogénéité de l'océan ouvert. Des configurations telles les baies, fjords, lagons, mangroves, marais salés, estuaires, deltas, récifs, et zones d'upwelling, comme les masses terrestres des îles entraînent des interactions terre-mer de nature et d'ampleur différentes.

LITEAU est un programme de recherche finalisée dont les objectifs et les problématiques, définis dans les appels à propositions, sont guidés par les besoins des acteurs, gestionnaires et usagers du littoral. LITEAU vise ainsi à promouvoir des projets qui permettent à ces acteurs de s'approprier les résultats, les méthodes et les outils développés dans le cadre de ces recherches.

De la réhabilitation des milieux et la gestion des usages (1998-2003 : LITEAU I), le programme a ensuite évolué (2003-2007 : LITEAU II) vers trois autres thématiques en lien avec le cadre européen : la restauration des milieux altérés, la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, et la Gestion Intégrée des Zones Côtières. Les recherches encouragées par LITEAU I et II correspondaient initialement à une délimitation géographique restreinte du littoral. La liste des projets sélectionnés par Liteau I et Liteau II est disponible sur le site:

<http://www.liteau.ecologie.gouv.fr/>

Pour ce troisième appel à propositions de recherche (APR) 2007, les thématiques retenues sont : Restauration des milieux et ingénierie écologique ; Aires marines protégées : délimitation des espaces à enjeux patrimoniaux et effet réserve ; Définition et critères du « bon état écologique » ; Vulnérabilité, adaptation et gestion collective des risques sur le littoral ; Gestion Intégrée des Zones Côtières. Les recherches proposées peuvent inclure tous les espaces côtiers tempérés et tropicaux sous double influence marine et terrestre, en milieu ouvert ou protégé, comme défini ci-dessus.

Ces thématiques sont indicatives d'enjeux de gestion et de recherche et ne constituent pas un cadre normatif pour les propositions de recherche. Une proposition de recherche peut ainsi couvrir plusieurs thématiques.

L'APR 2007 poursuit donc les grandes orientations des précédents APR mais en modifie l'esprit : **l'accent est mis sur les approches interdisciplinaires, l'implication des acteurs (institutions, gestionnaires, usagers)**, l'articulation avec d'autres programmes nationaux ou européens et la reproductibilité des résultats.

ESPRIT DES RECHERCHES ATTENDUES

Le présent programme a pour objectif l'élaboration de connaissances, d'outils scientifiques et de méthodes applicables à la gestion durable du littoral.

La gestion durable du littoral s'inscrit dans des systèmes de gouvernance marqués par : une complexité des interactions entre nature et société; une grande diversité d'acteurs et un éclatement des compétences de gestion ; des controverses sur le diagnostic préalable à l'action ; une exigence de prise en compte du long terme ; un contexte de décision sous incertitude.

Gérer de façon durable le littoral implique à la fois une volonté politique de planification et d'intégration, et le recours à des techniques innovantes de gestion des ressources et des milieux. Se pose alors la question des innovations techniques (ingénierie écologique, nouvelles technologies), sociales (nouveaux comportements et apprentissages) et politiques (nouveaux types de démocratie) à intégrer dans une gestion principalement sectorielle.

L'idéal voudrait que les systèmes de gouvernance et les processus de décision collectifs puissent intégrer régulièrement les connaissances et innovations produites. Or les résultats de la recherche restent insuffisamment exploités au profit de la gestion, et le programme LITEAU III tend à combler cette lacune.

Les propositions faites dans le cadre du présent APR devront clairement mettre en évidence :

L'implication des acteurs (institutions, gestionnaires, usagers) dès la préparation du projet et au long de son développement, pour favoriser la production de connaissances à partir de questions, de projets et d'acteurs du littoral. Les différentes perceptions des enjeux relatifs au littoral et les divers systèmes de valeur sont souvent mésestimés, ce qui peut obérer l'acceptation sociale et l'appropriation des résultats d'un projet. Les propositions incluront donc des composantes de collaboration, d'animation et de transfert des connaissances sans nécessairement présumer d'une participation financière de la part du ou des acteurs concernés : parc naturel régional/national, Agence de l'Eau, port autonome, Conservatoire du Littoral, collectivité territoriale, association/ONG etc.

Analyse des processus engagés. L'objectif du projet doit rester celui de la recherche scientifique au service de la gestion sans pour autant devenir une étude commanditée par un gestionnaire local. Les résultats, les outils et les produits attendus seront clairement identifiés, sans perdre de vue que les processus engagés (implication des acteurs, renforcement de l'expertise des opérateurs, communication avec le public, prise de conscience, etc.) sont tout aussi importants à considérer pour leur reproductibilité.

La place des sciences humaines et sociales. Au-delà des compétences spécifiques indispensables, les approches interdisciplinaires seront privilégiées. Les projets de recherche devront ainsi être de nature intégrative entre les différentes disciplines et plus particulièrement entre les sciences de la nature et les sciences de la société. En comparaison avec les deux APR précédents, les apports de la gestion, du droit, de la géographie, de l'économie, de la prospective, de la sociologie, ou encore de l'anthropologie, sont renforcés. Il ne s'agit pas ici de faire une place distincte aux sciences de la société, mais de les inviter à contribuer au fondement scientifique des projets de concert avec les sciences de la nature. La composition du nouveau Comité Scientifique de LITEAU III répond à cette exigence.

LES THEMATIQUES

L'APR 2007 « LITEAU III » ne change pas radicalement les thématiques de LITEAU II. Il modifie leur approche selon les attendus développés précédemment. Les cinq thématiques de recherche prioritaires ne sont ni exclusives ni hiérarchisées. Leur délimitation précise et leur articulation pluridisciplinaire sont volontairement laissées à l'initiative des équipes qui peuvent ainsi recouper plusieurs de ces thématiques dans un même projet.

1. Restauration des milieux altérés et ingénierie écologique

La *restauration des milieux côtiers altérés* est une thématique d'importance croissante sur le littoral. La restauration peut constituer une réponse à un aménagement du littoral, dont il faut corriger les effets. Elle peut aussi favoriser de nouveaux modèles d'aménagement, en privilégiant les techniques « douces » et les enjeux patrimoniaux de ces milieux. En s'appuyant sur des expériences « grandeur nature », les projets pourront notamment proposer :

- Des analyses des caractéristiques et processus qui fondent le diagnostic de « milieu altéré » ;
- Des propositions de typologies, fonctionnelles ou descriptives, de l'état des milieux et de leur dynamique d'évolution ; une attention particulière apportée à la traduction notamment cartographique de ces typologies sera bienvenue ;
- Une étude des facteurs et des contextes contribuant à la résilience des milieux côtiers ;
- L'identification et l'évaluation des habitats, des services écosystémiques à restaurer, et des enjeux patrimoniaux liés (cf. 3 et 4) ;
- Des modèles de restauration/mitigation adaptés ; la caractérisation et les déterminants d'une action de restauration « réussie », mettant en évidence ses processus, sa temporalité, ses intervenants ; une analyse des contraintes d'acteurs sera bienvenue
- L'évaluation de la cohérence des actions de restauration, notamment sur le plan écologique, entre approche écosystème (restauration des fonctionnalités) et approche espèce, et/ou sur les plans social et culturel, particulièrement lorsqu'il s'agit de sites très fréquentés ;
- L'identification des acteurs sociaux qui pourraient être associés aux processus de restauration des milieux altérés.

2. Aires marines protégées : délimitation des espaces à enjeux patrimoniaux et effet réserve

Cette thématique s'inscrit dans le contexte de la création d'une Agence des Aires Marines Protégées, et de la réflexion relative à la création et à la gestion des parcs nationaux et des aires marines protégées. Les attentes des pouvoirs publics portent notamment sur la **délimitation des aires marines protégées (AMP) et sur les facteurs qui la guident** : type d'espace, proximité de la côte, biodiversité, activités côtières et marines, acceptabilité sociale, connectivité, taille critique ou minimum et unité fonctionnelle, etc. Au-delà de

l'identification des dynamiques à l'œuvre, la question de la délimitation renvoie aussi à des enjeux de négociation, qui portent sur la délimitation spatiale et le niveau de protection, et de suivi et d'évaluation des AMP. Cependant la dimension socio-économique est inégalement prise en compte en termes d'évaluation et de suivi des AMP.

Par ailleurs, **l'évaluation biologique de l'effet réserve des aires marines protégées** pose plusieurs questions tant au plan écologique que des usages sociaux : l'inadéquation des protocoles expérimentaux d'observation des phénomènes dans le temps et dans l'espace, qu'il s'agisse d'une réserve isolée ou plus rarement de sites multi-réserves ; la mise en évidence d'un effet réserve qui reste limitée dans de nombreux sites témoins au suivi de quelques espèces d'intérêt commercial ; la faible prise en compte du cycle biologique et du niveau trophique des espèces, qui peuvent fortement affecter leur réponse aux mesures de protection ; l'intérêt limité porté à la dynamique temporelle de l'effet réserve.

Ces deux sujets (délimitation ; effets des AMP) font l'objet de nombreuses recherches internationales et doivent être mieux abordés en France. Autour de ces deux sujets, les projets proposés pourraient ainsi aborder :

- Une synthèse et l'analyse des recherches internationales mettant l'accent sur la transférabilité des résultats et l'adaptation aux divers contextes nationaux ;
- L'étude des fonctions écologiques, sociales et économiques des AMP, au travers d'étude de cas et d'expériences internationales.
- L'élaboration de diagnostics interdisciplinaires nécessaires à la délimitation des AMP, à l'évaluation de l'effet réserve ou à l'identification des recherches complémentaires ;
- L'identification des dispositifs, associant les acteurs concernés, pour l'observation à long terme des effets des AMP et/ou le suivi des usages.

3. Définition et critères du « bon état écologique »

LITEAU II mettait l'accent sur les problématiques scientifiques résultantes de l'application de la Directive Cadre européenne sur l'Eau sur le bon état écologique et chimique des eaux à l'horizon 2015. Une Directive Cadre est actuellement en cours de préparation sur le milieu marin. Le champ du *bon état écologique* est ici élargi à l'ensemble de l'écosystème littoral et interroge la notion d'état de référence. Les projets proposés pourraient ainsi discuter :

- L'identification de paramètres et critères biologiques, physiques et chimiques, permettant de définir le « bon état écologique » des écosystèmes littoraux ;
- Les relations dynamiques entre ces paramètres, et avec les actions de gestion et de restauration ;
- les controverses scientifiques à propos de la notion de « bon état écologique » ;
- Des indicateurs qui permettent de combiner le suivi de la dynamique et du fonctionnement de l'écosystème littoral étudié, jusque dans ses ramifications amont, avec l'évaluation des services qu'il rend ou qu'il est en mesure d'offrir potentiellement aux usagers ;
- Des modes d'estimation de la valeur sociale et économique des services et des fonctions des écosystèmes et/ou en corollaire, des conséquences de la dégradation environnementale ;
- Etudier dans quelle mesure les critères définissant le bon état écologique conditionnent la prise en compte des fonctions sociales des écosystèmes littoraux dans les différentes politiques sectorielles relatives au littoral.

4. Vulnérabilité, adaptation et gestion collective des risques sur le littoral

Cette thématique est un sujet prioritaire aussi bien sur le littoral métropolitain que dans les collectivités, départements et régions d'outre-mer, qu'il s'agisse de bassins versants, d'estuaires ou de zones côtières. L'évaluation des *risques sur le littoral*, concerne notamment ceux liés à l'érosion, aux effets du changement climatique et à l'élévation du niveau de la mer, à la salinisation des nappes d'eau douce, aux contaminants émergents, aux espèces invasives etc. Il s'agira pour les projets proposés de s'attacher à l'analyse des interactions entre processus écologiques, physiques et sociaux . Les projets pourront développer :

- Des recherches sur la nature des risques ; en considérant les processus biophysico-chimiques majeurs liés, mais aussi sur leur perception par les acteurs et les populations exposées : par exemple, relations bassin versant - littoral ; risques liés aux contaminants émergents ; toxines ; pollutions accidentelles ; risques induits par les aménagements côtiers, etc.
- L'analyse prospective des impacts et des stratégies d'adaptation ou de réponse de la société à ces risques, et notamment en ce qui concerne les effets du changement climatique ;
- L'analyse des modalités de transfert des connaissances produites entre scientifiques et gestionnaires.

5. La gestion intégrée des zones côtières : concept et cadre opérationnel

La GIZC, gestion intégrée de la zone côtière, dans ses dimensions systèmes de gouvernance, intégration des connaissances et interface entre science et action, est considérée comme un axe de recherche majeur dans le contexte actuel de réflexion sur la gestion du littoral. Des centaines d'initiatives sont labellisées GIZC ou se réfèrent aux approches intégrées et/ou participatives : gestion des bassins versants, gestion des grands écosystèmes marins, gestion communautaire des ressources naturelles, conservation de la biodiversité, gestion des aires protégées, gestion durable des pêches etc. Ces approches s'intéressent le plus souvent aux usages immédiats et locaux et à leurs impacts, mais considèrent peu les interactions entre les composantes des éco socio systèmes selon différentes échelles de temps et d'espace.

Les frontières entre ces différentes approches sont donc à dépasser au profit de la gestion durable des écosystèmes marins et côtiers. Le développement de nouveaux modes de gouvernance passe par le pilotage à moyen et long terme d'un « cocktail » de stratégies liées aux conditions écologiques, sociales, économiques et culturelles sur le territoire ou la mosaïque de territoires concernés, et questionne la relation entre sciences, décision et action. C'est justement là que se situe la faiblesse des expériences menées à ce jour, à savoir l'absence d'intégration, de communication et d'échanges de savoirs entre les communautés scientifiques concernées, et entre les scientifiques et les autres acteurs du littoral.

Les projets proposés viseront, à partir de cas d'étude et de retours d'expériences, à analyser la GIZC comme principe d'action et/ou à interroger l'intégration des thématiques précédentes -restauration, AMP et effet réserve, bon état écologique, vulnérabilité et risques- dans la GIZC. Dans ce contexte, Ils pourront s'intéresser aux questions suivantes :

- Quelles représentations se font de la GIZC les acteurs sociaux concernés directement ou indirectement par sa mise en œuvre ? Quelles sont leurs attentes et

modes d'appropriation respectifs ? Quels sont les conflits d'usage avérés ou potentiels ? Quels sont les différents systèmes de gouvernance à l'œuvre dans la GIZC et quelle est leur articulation ?

- Comment caractériser et favoriser l'intégration des connaissances (nouveaux savoirs, savoirs locaux, savoirs profanes, etc.) dans les processus de décision publics ou collectifs en matière de GIZC ? quels sont les besoins et les utilisations des connaissances et de l'expertise produites ? par quels acteurs ? Quelles méthodologies proposer pour favoriser cette intégration ?
- En quoi les cadres légaux et institutionnels en place peuvent être des freins à la mise en œuvre de la GIZC ? Quels sont les processus et les arrangements nécessaires au développement de la GIZC et son institutionnalisation représente-t-elle un risque, pour qui ? Comment la GIZC s'intègre-t-elle dans les politiques publiques ? Avec quels effets sur l'exercice de la gouvernance aux différentes échelles de territoire ? Quel accompagnement de la recherche pour la mise en œuvre de la GIZC ?
- Quelle est la place des enjeux environnementaux dans la GIZC ? quelle en est l'implication pour la gouvernance des usages du littoral ?

LE DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Type de projet sélectionné

Le présent appel est ouvert à toutes les équipes de recherche, quelle que soit leur institution d'appartenance. Le programme LITEAU III s'inscrit dans une dynamique européenne et cherche à mettre en synergie les programmes de recherche menés dans les domaines concernés, en France et en Europe.

Les collaborations entre organismes, entre projets de recherche et entre disciplines scientifiques sont vivement souhaitées, afin de promouvoir les partenariats entre équipes scientifiques et de renforcer la capacité de recherche et d'expertise. Le développement de coopérations avec des équipes de recherche françaises, européennes et internationales est donc conseillé.

Sont encouragés :

- Les projets qui couvrent plusieurs des thématiques présentées dans l'APR en les articulant, ou qui développent une approche comparative ; des travaux de synthèse ou de vulgarisation peuvent être de ce fait éligibles ;
- Les projets interdisciplinaires, qui associent notamment sciences de la nature et sciences de la société, et qui visent la production de résultats opérationnels.

Les projets de recherche proposés doivent avoir pour objectif d'aider les gestionnaires, les collectivités ou les pouvoirs publics à s'appuyer sur des bases scientifiques pour établir leurs décisions. Il est demandé d'associer aux projets les utilisateurs potentiels des résultats issus des projets. **Cette association doit prendre deux formes : la construction conjointe de la proposition de recherche, appuyée par une analyse précise de la demande des opérationnels ; le suivi conjoint des recherches menées**, au travers de comités de pilotage, associant équipes de recherche et services opérationnels et dont les modes de fonctionnement seront précisés.

Il est enfin demandé aux équipes candidates de mentionner explicitement tout projet de recherche auquel ils participent, dans le domaine considéré, avec le concours de financements européens, nationaux, régionaux ou locaux ; ces mentions devront comporter à la fois les objectifs de ces projets, les équipes concernées et le type et le montant des financements correspondants. L'évaluation des projets tiendra compte de ces références à d'autres utilisateurs ou financeurs de la recherche.

B. Organisation du programme

Le COMITE D'ORIENTATION (CO), présidé par le chef du service de la recherche et de la prospective, est composé de représentants des directions du Ministère chargé de l'environnement et de ses établissements publics (DIREN, Agences de l'Eau...), de représentants d'autres ministères et d'autres groupes de gestionnaires et d'utilisateurs de la recherche. Il a pour mission de définir les orientations du programme, de déterminer les propositions de recherche prioritaires à partir de la présélection réalisée par le Conseil Scientifique et de mettre en place les actions d'animation, d'évaluation et de valorisation du programme.

L'ANIMATEUR SCIENTIFIQUE (Ifremer, Jean-Louis GIGNON) appuie l'administration dans la gestion, l'animation et la valorisation du programme.

Le SECRETARIAT PERMANENT, composé d'un représentant du Comité d'Orientation, du Président du Conseil Scientifique, de l'animateur scientifique (Ifremer) et du responsable du programme au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (Xavier LAFON), est chargé de mettre en œuvre les décisions du Comité d'Orientation

Le CONSEIL SCIENTIFIQUE (CS), présidé par Yves HENOCQUE, a pour mission de formaliser les orientations en termes scientifiques, de préparer les textes appelant la communauté scientifique à des propositions de recherche, d'expertiser les réponses, d'évaluer les résultats des projets et de proposer des actions d'animation et de valorisation du programme. Bien que le nouveau Conseil Scientifique ait intégré de nombreuses nouvelles disciplines, l'avis d'experts extérieurs peut être sollicité sur des propositions de recherche portant sur des domaines scientifiques ou techniques relevant de leurs disciplines. Le Conseil Scientifique de LITEAU s'efforcera de travailler en synergie avec d'autres programmes et plus particulièrement le PNEC dont les deux co-présidents seront systématiquement invités aux réunions du Conseil Scientifique.

(<http://www.programme-pnec.org/content/view/8/8/lang,fr/>).

Membres du Conseil Scientifique.

Yves	HENOCQUE	GIZC
Martine	ANTONA	Socio-économie ressources naturelles
Geneviève	BARNAUD	Ecologie, gestion et restauration
Nacima	BARON-YELLES	Ecologie et aménagement
Raphaël	BILLE	GIZC, adaptation au changement climatique
Louis	BRIGAND	Géographie des littoraux
Jean-Claude	DAUVIN	Ecologie des systèmes, GIZC
Gilbert	DAVID	Géographie, littoraux tropicaux
Jean-Paul	DUCROTOY	Ecologie estuarienne
Pierre	ELIE	Ecologie des ressources
Claude	ESTOURNEL	Modélisation hydrodynamique
André	FOREST	Halieutique
Patrice	FRANCOUR	Ecologie Aires marines protégées
Daniel	GUIRAL	Ecologie des systèmes, microbiologie
Hélène	HOWA	Sédimentologie
Bernard	KALAORA	Sociologie GIZC
Valérie	LAVAUD - LE TILLEUL	Aménagements portuaires, Gestion de territoire
Pierre	LE HIR	Dynamique sédimentaire
Pieter	LEROY	Politique environnementale
Sébastien	MABILE	Droit et aires marines protégées
Jean-Pascal	QUOD	Ecologie récifale
Hélène	REY-VALETTE	Economiste
François	SABATIER	Géo-morphologie côtière
Bertrand	ZUINDEAU	Politique du littoral et GIZC

C. Modalités de consultation par le présent appel à proposition de recherche

L'appel à propositions de recherche est ouvert pour l'ensemble des thèmes. Les propositions reçues feront l'objet d'une analyse par des experts spécialistes des différents champs de l'appel à proposition de recherche, avant d'être soumises au conseil scientifique qui classera les offres selon leur valeur scientifique.

Les propositions seront ensuite présentées au comité d'orientation du programme. Le comité d'orientation s'appuiera sur l'analyse du conseil scientifique, sélectionnera un certain nombre de propositions en fonction de leur intérêt et de la cohérence globale du programme.

Le Conseil Scientifique se réserve le droit de renvoyer vers d'autres programmes comme le PNEC une proposition de recherche qui serait jugée plus conforme aux objectifs et aux critères de ces programmes.

Le conseil scientifique se réserve le droit de proposer des regroupements afin de constituer un petit nombre de sites ateliers ayant un caractère exemplaire et prometteur en terme d'extrapolation ou de démonstration (regroupement thématique ou géographique). De la même manière, un regroupement par thème ou des amendements au projet pourront être demandés.

Les soumissionnaires se référeront aux deux annexes au présent texte :

« I - modalités de soumission » ;

« II - modèle de présentation d'une proposition de recherche ».

L'évaluation des projets soumis à proposition se fera sur la base de critères présentés dans un guide de suivi évaluation. Ce guide, ainsi que le guide des modalités financières pour la soumission des projets, sont en ligne sur le site LITEAU ou disponibles sur demande des soumissionnaires.

RENSEIGNEMENTS :

Xavier LAFON

☎ : 01-42-19-17-84

✉ : xavier.lafon@ecologie.gouv.fr

☎ : 01-42-19-17-85

ANNEXES

I - Modalités de soumission

Les propositions de recherche doivent être présentées selon le modèle prescrit (Annexe II) et doivent parvenir

- à :

*Xavier LAFON
MEDD/D4E/SRP
20 avenue de Ségur
75007 Paris
xavier.lafon@ecologie.gouv.fr*

- **en version électronique (pas de pdf, proposition au format rtf)**
 - au plus tard le **3 mai 2007, à 12h**, à l'adresse :
xavier.lafon@ecologie.gouv.fr
- **et en 5 exemplaires sur papier**, sans couverture cartonnée ou plastique
 - au plus tard le **mardi 3 mai 2007, à 24h** (le cachet de la poste faisant foi).

Le texte de l'APR est également consultable sur les sites internet: www.ecologie.gouv.fr (rubrique recherche scientifique/appels à propositions de recherche en cours) et www.liteau.ecologie.gouv.fr

Il est recommandé aux soumissionnaires de consulter si besoin le SRP (en la personne de Xavier Lafon), dès la phase de constitution de la proposition.

II - Modèle de présentation d'une proposition de recherche

A - RECAPITULATIF DE LA PROPOSITION (3 pages sur papier à en-tête du proposant)

Titre de la proposition et Axe(s) de l'appel à propositions de recherche

Rappeler en titre « réponse à l'APR Programme LITEAU III »

Responsable scientifique

Nom, prénom, titre, fonction, organisme, adresse, téléphone, télécopie, e-mail ;

L'équipe

Composition de l'équipe scientifique, du réseau sur lequel elle s'appuie (chercheurs, organismes et cadre juridique- public, privé, associatif-) et ses modes de coordination ; expérience de l'équipe dans le domaine considéré

Organismes partenaires et équipes impliquées dans le projet (leur signature est souhaitée)

A quelle demande spécifique répond la proposition?

Partenaires gestionnaires, modalités déjà mises en œuvre pour préciser la demande, mode de collaboration envisagée, existence de comité de pilotage

Articulation avec les programmes régionaux, nationaux et européens :

Lien(s) avec d'autres actions de recherche (Union Européenne, autres institutions)

Budget prévisionnel total (T.T.C.) :

Participation demandée (T.T.C., 80% max de l'assiette subventionnable) :

Organisme (s) cofinancier (s) et cofinancements (assurés et/ou prévus) :

Organisme gestionnaire des crédits :

Durée (24 mois minimum et 36 mois maximum) :

Résumé de la proposition

en 2 pages, préciser les objectifs, les hypothèses formulées, les méthodes, les terrains concernés, les résultats attendus, le calendrier de travail, souligner les mots-clés (5 à 10)

B - DESCRIPTIF DE LA PROPOSITION (*maximum 15 pages*)

Exposé de la proposition

- Justifications du projet de recherche
- Etat des questions sur le domaine, actions passées, cadre actuel de la demande
- Objectif général, question(s) de recherche traitée(s), et aspects innovants
- Modes de coordination prévus avec les acteurs (à préciser clairement)
- Etat de l'art (et références bibliographiques internationales essentielles) sur la (les) question (s) traitée (s)
- Site(s) choisi(s) et cas retenus, position par rapport aux chantiers PNEC
- Références bibliographiques commentées sur le (s) site (s) choisi (s)
- Méthodologie : hypothèses, protocoles, sources de données, échelles de travail, outils, articulation interdisciplinaire
- Plan de recherche détaillé

- Résultats attendus, pour la gestion notamment
- Valorisation proposée (transfert aux utilisateurs, généralisation)
- Références bibliographiques des proposant.

Organisation de la proposition (*maximum de 2 pages*)

- Composition, temps affecté à la recherche et responsabilité de chaque membre de l'équipe et de chaque partenaire (leur signature est souhaitée)
- Participation effective ou prévue à d'autres programmes de recherche régionaux, nationaux et européens
- Autres projets ou collaborations conduits par les partenaires du projet sur le même sujet
- Calendrier de la recherche

C- ANNEXE FINANCIERE

Il est recommandé d'étudier très en amont les questions financières afin de pouvoir monter les dossiers de financement convenablement et de valider la pertinence et l'éligibilité des dépenses annoncées

Un dossier excel est fourni à cet effet dès le stade de la candidature, sur demande du soumissionnaire, ou téléchargeable sur le site internet Liteau. C'est ce même dossier qui servira de base à l'engagement comptable du projet en cas d'acceptation.

Le dossier de demande de subvention comportera les dépenses éligibles, les dépenses d'équipement, les dépenses en personnels (contrat à durée déterminée possible) sous-traitance, frais de missions, frais de fonctionnement courant, frais généraux.

Il vous est demandé de fournir d'ores et déjà les informations suivantes, en remplissant le dossier excel (préparatif à l'engagement comptable en cas d'acceptation) :

- **Fonctionnement :**
Rémunérations hors personnels titulaires : contrat à durée déterminée (nombre) ;
vacations (nombre, dans la limite de 3100 € HT/an/personne) ; autres (préciser) ;
Frais de laboratoire ; Missions (nombre, durée et lieu), à titre indicatif.
Inclure trois séminaires de programme
- **Equipement**
Préciser la nature
- **Frais généraux**